



Le 31 mai 2018

D<sup>r</sup> Zeev Noga  
Directeur général adjoint  
Association mondiale vétérinaire (AMV)  
Avenue de Tervueren 12  
B-1040 Bruxelles, Belgique

Par courriel : [zeev\\_noga@worldvet.org](mailto:zeev_noga@worldvet.org); [secretariat@worldvet.org](mailto:secretariat@worldvet.org)

Objet : Énoncé de position de l'AMV/WAVMA sur la responsabilité en matière de médecine aquatique

Docteur,

Nous vous remercions de donner aux membres de l'AMV l'occasion de fournir de la rétroaction sur le projet d'énoncé de position de l'AMV et de la WAVMA portant sur la responsabilité en matière de médecine aquatique. L'Association canadienne des médecins vétérinaires (ACMV), au nom des médecins vétérinaires canadiens œuvrant en aquaculture et en santé et bien-être des animaux aquatiques, aimerait offrir les commentaires suivants aux fins de considération par le Comité des politiques de l'AMV.

En 2016, l'ACMV a adopté un énoncé de position sur la médecine vétérinaire des animaux aquatiques <https://www.veterinairesauCanada.net/documents/aquatic-animal-veterinary-medicine-position-statement>. Cet énoncé de position souligne l'importance des vétérinaires en médecine des animaux aquatiques et sert de fondement à notre rétroaction sur le projet d'énoncé de position.

Même si l'ACMV comprend que certains pays ne possèdent pas une main-d'œuvre vétérinaire aquatique suffisante à l'heure actuelle, des préoccupations ont été exprimées concernant la surveillance réduite des enjeux liés à la santé et au bien-être si ce n'est pas la profession vétérinaire qui dirige la médecine aquatique. Les éléments suivants ont été soulevés à l'égard de la position proposée :

**canadianveterinarians.net**  
**veterinairesauCanada.net**

339, rue Booth Street  
Ottawa (Ontario) K1R 7K1

t • (800) 567-2862  
f • (613) 236-9681  
admin@cvma-acmv.org

**One Profession, One Strong Voice.**  
**Une profession, une seule voix.**

 CanadianVeterinaryMedicalAssociation  
 @CanVetMedAssoc | @Assoccanmedvet  
 @cvma.acmv

- Cette position réduit l'incitatif en vue de passer d'une non-participation des vétérinaires à une surveillance vétérinaire;
- L'absence de surveillance vétérinaire ne peut pas adéquatement aborder la salubrité des aliments, l'utilisation des antimicrobiens ainsi que la santé et le bien-être des animaux aquatiques;
- Il serait pratiquement impossible de responsabiliser une personne non professionnelle et non titulaire de permis vu qu'elle ne doit pas satisfaire à des normes reconnues et qu'il n'y a pas de permis à suspendre ou à retirer;
- Les personnes peuvent posséder une expertise appropriée dans certains domaines de la santé des animaux aquatiques, mais la séparation des domaines, dont les programmes de surveillance (pour la déclaration internationale), la distribution des produits pharmaceutiques et les enquêtes sur les maladies ou les pratiques de contrôle, donnerait lieu à des pratiques incohérentes et éventuellement à des aliments insalubres;
- Il est difficile de comprendre comment « un nombre suffisant de vétérinaires aquatiques » serait défini en ce moment ou pourrait être atteint à l'avenir. Nous sommes préoccupés par le fait que le raisonnement invoquant un nombre insuffisant de vétérinaires aquatiques pourrait être utilisé à mauvais escient dans certains pays où il y a des conflits en matière de compétence;
- Les vétérinaires ne supervisent pas habituellement la compétence des non-vétérinaires et il serait difficile d'évaluer cette compétence en raison de l'absence de normes professionnelles.

De nouveau, nous vous remercions de cette occasion de vous communiquer de la rétroaction aux fins de considération par le Comité des politiques de l'AMV. L'ACMV se fera un plaisir de répondre aux questions du comité concernant les commentaires contenus dans la présente lettre.

Veuillez agréer, Docteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente de l'ACMV,



D<sup>re</sup> Troye McPherson

SR:TMcP/ds